Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

AVIS - Protection des renseignements personnels

Nouveaux diplômés

L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** (l'« Ordre ») a pour mission d'assurer la protection du public. Il répond à cette mission notamment en encadrant et en réglementant l'admission et l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire.

Dans le cadre de sa mission et de ses activités, l'**Ordre doit** collecter et utiliser certains de vos renseignements personnels. Dans un tel cas, il veille à assurer la protection des renseignements personnels qu'il collecte et utilise selon les obligations imposées par la loi. À cet effet, il s'est doté d'une *Politique de confidentialité* ainsi que d'une *Politique de gestion et protection de l'actif informationnel*.

A. Comment l'Ordre recueille-t-il mes renseignements personnels?

Dans le cadre de la procédure mentionnée en titre**,** certains renseignements personnels sont recueillis par l'entremise du présent formulaire.

B. Pourquoi l'Ordre recueille-t-il mes renseignements personnels?

Les renseignements personnels recueillis pourront être utilisés, conservés et communiqués aux fins suivantes :

- Permettre la délivrance de votre permis et votre inscription au Tableau de l'Ordre pour l'exercice financier ;
- Supporter l'Ordre dans sa mission de protection du public, notamment en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Si le renseignement est facultatif, un consentement spécifique vous sera demandé. Sinon tous les renseignements qui vous sont demandés dans le présent formulaire sont nécessaires pour traiter la procédure ou demande qui y est rattachée.

Conséquemment, en fournissant les renseignements personnels demandés au présent formulaire, **vous consentez à leur utilisation et leur communication auprès de l'Ordre pour les fins précitées.** À défaut de les fournir, l'Ordre ne pourra pas donner suite à la procédure ou demande mentionnée en titre.

C. Quels sont mes droits d'accès et rectification?

L'accès aux renseignements personnels est restreint aux personnes autorisées et pour qui les renseignements personnels sont nécessaires aux fins d'accomplir leurs obligations dans le cadre de leurs fonctions.

En vertu de la législation applicable, vous avez droit d'avoir accès aux documents et à vos renseignements personnels et pouvez nous demander de les rectifier s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques en transmettant une demande écrite à cet effet à l'adresse courriel suivante : secretaire@ohdq.com.

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

D. Est-ce que mes renseignements personnels seront communiqués ou rendus accessibles à des tiers ?

Il est possible que certains de vos renseignements personnels soient communiqués ou rendus accessibles à des tiers. La liste de ces tiers est détaillée via le lien suivant.

Dans un tel cas, uniquement les renseignements personnels nécessaires aux fins de leur mandat ou pour leurs fonctions leur sont communiqués ou rendus accessibles.

E. Est-ce que mes renseignements personnels seront communiqués à des tiers à l'extérieur du Québec?

Certains de vos renseignements personnels pourraient également être communiqués à l'extérieur du Québec dans certaines situations. La liste de ces situations est détaillée via le lien suivant.

Avant de communiquer vos renseignements personnels, l'Ordre prend les mesures de protection nécessaires pour en assurer la confidentialité, notamment par le biais de la réalisation d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et de la signature avec les tiers d'engagements relatifs à la sécurité des renseignements qui leur sont communiqués, selon le cas.

F. Déclaration

☐ Je reconnais avoir lu et compris les informations qui précèdent, ainsi qu'avoir pris connaissance de la *Politique de confidentialité* de l'Ordre. Pour toutes questions concernant ce qui précède, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : secretaire@ohdq.com.

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS ET D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE (1er avril 2026 – 31 mars 2027)

Nouveaux diplômés

Ce formulaire s'adresse à tout candidat à l'exercice de la profession qui demande la délivrance d'un permis et l'inscription au Tableau de l'Ordre, qui a obtenu ou qui est en voie d'obtenir le diplôme d'études collégiales à la suite d'études complétées dans le programme de Techniques d'hygiène dentaire, dans l'un des dix (10) cégeps énumérés à l'article 2.01 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. **Ce formulaire ne s'adresse pas aux candidats qui se sont vus ou qui se verront reconnaître une équivalence du diplôme ou de la formation par le Comité d'admission.**

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

IDENTIFICATION

☐ Mme ☐ M.

Nom _____ Prénom _____

Langue maternelle _____ Langue seconde _____

Adresse _____ Rue _____ Appartement _____

Ville _____ Province/Pays _____ Code postal _____

Téléphone (résidence) _____ Téléphone (cellulaire) _____ Date de naissance (J J M M A A A A) _____

Adresse électronique (obligatoire*) _____

*L'article 60 du *Code des professions* édicte que les membres d'un ordre professionnel fournissent une adresse de courrier électronique par laquelle l'Ordre communiquera avec eux. Assurez-vous que vous êtes la seule personne qui utilise cette adresse courriel, car l'Ordre pourrait vous transmettre des renseignements confidentiels par ce mode de communication.

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE SIGNIFIÉ À L'ORDRE DANS LES 30 JOURS

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES – TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

Nom de l'établissement d'enseignement _____ Année d'obtention _____

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

NB : Le bulletin d'études collégiales dûment transmis tient lieu de diplôme aux fins de la délivrance du permis. Si l'Ordre reçoit le bulletin en bonne et due forme, vous n'avez pas à transmettre votre diplôme.

Diplôme de Techniques d'hygiène dentaire
- ✓ doit être l'original ou une copie certifiée conforme par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

OU

Bulletin d'études collégiales
- ✓ doit être signé de la direction des études ou porter le sceau de l'établissement
- ✓ doit confirmer que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences du programme et qu'il a droit au diplôme
- ✓ doit être acheminé à l'Ordre directement par l'établissement d'enseignement (remettre l'Annexe A dûment rempli au registraire du collège)

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

PREUVE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

(À remplir seulement si votre diplôme d'études collégiales en Techniques d'hygiène dentaire ne provient pas d'un collège francophone)

Conformément à la Charte de la langue française, un ordre professionnel ne peut délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de la profession. À moins de se trouver dans l'une des situations suivantes, vous devrez obtenir une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) :

❑ J'ai suivi, à temps plein, au moins 3 années d'enseignement secondaire ou post-secondaire en Français;
❑ J'ai réussi les examens de français langue maternelle de la 4e ou de la 5e année du secondaire;
❑ J'ai obtenu, au Québec, un diplôme d'études secondaires, après 1985-1986;
❑ Aucune de ces réponses (vous devrez obtenir une attestation délivrée par l'OQLF);

NB : Peu importe la situation qui s'applique, vous devez joindre à votre demande la pièce justificative appropriée.

DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES (vous devez répondre à toutes les questions de cette section)

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un ordre professionnel au Québec ou d'un organisme professionnel (ou d'une autre autorité compétente) hors du Québec vous imposant une sanction?

☐ Oui ☐ Non

INFRACTIONS CRIMINELLES

Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle? (Si vous avez obtenu le pardon, répondez « Non »)

☐ Oui ☐ Non

INFRACTIONS PÉNALES

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 du *Code des professions* ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au *Code de déontologie*?

Usurpation d'un titre professionnel ☐ Oui ☐ Non

Pratique illégale d'une profession ☐ Oui ☐ Non

POURSUITE POUR UNE INFRACTION PUNISSABLE DE CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT OU PLUS

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

☐ Oui ☐ Non

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

DOMICILE PROFESSIONNEL

Selon l'article 60 du *Code des professions*, votre domicile professionnel est le lieu où vous exercez principalement votre profession. Si vous n'avez pas de lieu d'exercice lors de votre inscription au Tableau de l'Ordre, vous devrez élire votre domicile professionnel soit à votre lieu de résidence ou celui de votre travail principal.

Exercerez-vous la profession d'hygiéniste dentaire dès votre inscription au Tableau de l'Ordre?

☐ Oui, j'exercerai la profession d'hygiéniste dentaire dès mon inscription au Tableau de l'Ordre.
Donc, mon domicile professionnel sera mon lieu d'exercice principal indiqué **ci-après** (page 6).

☐ Non, je n'exercerai pas la profession d'hygiéniste dentaire dès mon inscription au Tableau de l'Ordre.
Donc, j'élis domicile professionnel à l'emplacement suivant :

☐ Résidence ☐ Lieu de mon travail principal : _____

_____
(Si vous avez choisi votre travail principal. Veuillez inscrire le nom, l'adresse et le téléphone)

LIEUX D'EXERCICE ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

Si vous avez coché « oui » à la question précédente, vous devez faire connaître au secrétaire de l'Ordre tous les lieux où vous exercerez votre profession conformément à l'article 60 du *Code des professions*. Si vous connaissez déjà les lieux où vous exercerez votre profession, vous devez les inscrire ci-après. Sinon, **vous devrez le faire dans un délai de trente (30) jours où vous commencerez à l'exercer**.

Pour chacun de ces lieux, veuillez également en préciser votre situation professionnelle, votre statut d'emploi, la catégorie du lieu, ainsi que votre principal secteur d'activité en employant la légende ici-bas (voir lexique en annexe).

Légende

A) SITUATION PROFESSIONNELLE La situation professionnelle correspond à la situation du membre en lien avec son activité professionnelle.			
E = Employé(e) Vous devez déclarer EMPLOYÉ(E) pour chacun des lieux d'exercice où vous êtes salarié(e) ou employé(e).			
O = Organisation Pour chaque lieu d'exercice où vous avez déclaré en ORGANISATION, il vous faut compléter l'annexe I : SITUATION PROFESSIONNELLE : PROPRIÉTAIRE, ASSOCIÉ(E) OU À VOTRE COMPTE ** Le terme « Organisation » est celui utilisé dans le *Code des professions* pour définir l'exercice en « entreprise » ou « société ».			
B) STATUT DU LIEU D'EXERCICE	**C) CATÉGORIES (LIEUX D'EXERCICE)**		
TC = Temps complet	01 – Clinique dentaire	06 – Autres types d'entreprise d'hygiène dentaire (services éducatifs, conférences, services conseils)	11 – Forces armées canadiennes
TP = Temps partiel	02 - CISSS, CIUSSS, centre hospitalier	07 – Entreprise individuelle de remplacement temporaire (travailler à son compte)	12 – Compagnie d'assurances
OC = Occasionnel	03 - Établissement d'enseignement public ou privé (cégep, université)	08 – Agence de placement	13 – Ordre ou association
CM = Je suis en congé de maternité	04 – Clinique ou cabinet d'hygiène dentaire (services offerts dans un milieu clinique fixe)	09 – Entreprise commerciale (vente et distribution de produits et équipements dentaires)	14 – Gouvernement, ministère, agences gouvernementales
MAL = Je suis en congé maladie	05 – Service d'hygiène dentaire mobile (services offerts dans un milieu de vie du client)	10 – Services aux autochtones Canada	15 – Autres (spécifier)*

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

D) SECTEURS D'ACTIVITÉ	
01-Soins généraux d'hygiène dentaire	07 - Enseignement collégial, universitaire, école formation professionnelle
02-Dentisterie pédiatrique	08-Représentant de produits et services
03-Parodontie	09 – Services éducatifs d'hygiène dentaire, formation, développement de compétences
04-Orthodontie	10-Gestion, coordination, administration et analyse
05-Santé publique (enfants, adolescents, dépistage, vaccination)	11- Autre (spécifier)*
06-Soins aux aînés en CHSLD	

- LIEU D'EXERCICE PRINCIPAL (il ne peut y avoir qu'un seul lieu d'exercice principal)

Nom du lieu _____ Date d'entrée en fonction J J M M A A A A

Adresse _____ Rue _____ Unité / local _____

Ville _____ Province/Pays _____ Code postal _____

Téléphone (bureau) _____ Télécopieur _____

A- Situation prof. ☐ B) Statut ☐☐ C- Catégorie ☐☐ D - Secteur d'activité (un choix) ☐☐ Spécifier le secteur le cas échéant _____

- AUTRE LIEU D'EXERCICE

Nom du lieu _____ Date d'entrée en fonction J J M M A A A A

Adresse _____ Rue _____ Unité / local _____

Ville _____ Province/Pays _____ Code postal _____

Téléphone (bureau) _____ Télécopieur _____

A- Situation prof. ☐ B) Statut ☐☐ C- Catégorie ☐☐ D - Secteur d'activité (un choix) ☐☐ Spécifier le secteur le cas échéant _____

- AUTRE LIEU D'EXERCICE

Nom du lieu _____ Date d'entrée en fonction J J M M A A A A

Adresse _____ Rue _____ Unité / local _____

Ville _____ Province/Pays _____ Code postal _____

Téléphone (bureau) _____ Télécopieur _____

A- Situation prof. ☐ B) Statut ☐☐ C- Catégorie ☐☐ D - Secteur d'activité (un choix) ☐☐ Spécifier le secteur le cas échéant _____

TOUT CHANGEMENT D'UN LIEU D'EXERCICE DOIT ÊTRE SIGNIFIÉ À L'ORDRE DANS LES 30 JOURS

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONSENTEMENTS À LA DEMANDE DE COLLECTE À CARACTÈRE FACULTATIF

En matière de protection des renseignements personnels, L'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** (l'« Ordre ») est assujetti aux dispositions du *Code des professions*, du *Code civil*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, ainsi que de la *Loi canadienne anti-pourriel*. Ces lois établissent des droits et obligations devant être respectés notamment à l'égard de la collecte, la conservation, l'utilisation, la communication et la destruction de renseignements personnels, ainsi que quant à la nature des communications reçues.

Dans un tel cas, il veille à assurer la protection des renseignements personnels qu'il collecte et utilise selon les obligations imposées par la loi. À cet effet, il s'est doté d'une Politique de confidentialité, ainsi qu'une Politique de gestion et protection de l'actif informationnel.

Outre les renseignements nécessaires au traitement de votre demande, les renseignements recueillis pourraient être utilisés à d'autres fins. À cet effet, l'Ordre se doit d'obtenir votre consentement pour chacune de ces fins.

A. CONSENTEMENT À ÊTRE SUR LA LISTE NOMINATIVE DE L'ORDRE ET À RECEVOIR DES MESSAGES COMMERCIAUX

Cette liste nominative est composée d'une liste de noms, prénoms, courriels, du sexe, de la langue et de l'adresse civique complète des membres de l'Ordre ayant consenti à en faire partie et est communiquée à un tiers partenaire, **la Personnelle**. Les membres de cette liste peuvent recevoir des communications de ce partenaire. Ces communications proposent divers avantages ou promotions liés aux produits d'assurance qu'il offre et dont vous pouvez en bénéficier à titre de membre.

☐ Je consens ☐ Je ne consens pas

B. CONSENTEMENT PRÉALABLE À L'ENVOI DE MESSAGES ÉLECTRONIQUES DE NATURE COMMERCIALE (MEC)

Les MEC ont pour but d'encourager la participation à une activité commerciale par son contenu, et ce, que l'activité commerciale soit faite ou non dans le but de réaliser un profit. Si vous y consentez, l'Ordre peut être appelé à utiliser certains de vos renseignements d'identité (prénom, nom, adresse courriel), afin de vous transmettre des messages électroniques :

- Vous offrant de participer à des congrès, conférences, colloques ou autres évènements;
- Vous proposant des activités de formation continue;
- Vous présentant des communications de nature commerciale ou publicitaire de divers partenaires.

☐ Je consens ☐ Je ne consens pas

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

C. CONSENTEMENT À FAIRE PARTIE DU RÉPERTOIRE ÉLECTRONIQUE DES MEMBRES

Le répertoire électronique ne doit pas être confondu avec le moteur de recherche du Tableau des membres. Alors que le Tableau des membres est public, le répertoire électronique est uniquement accessible aux hygiénistes dentaires. Il permet notamment aux membres de se retrouver entre eux.

☐ Je désire faire partie du répertoire ☐ Je ne désire pas faire partie du répertoire

Dans l'affirmative, quels renseignements en plus de vos prénom et nom désirez-vous voir apparaître dans le répertoire électronique ?

☐ Adresse de résidence ☐ Courriel ☐ Adresse du lieu d'exercice principal

☐ Téléphone de résidence ☐ Cellulaire ☐ Téléphone du lieu d'exercice principal

D. BÉNÉVOLAT

L'Ordre sollicite à l'occasion la participation d'hygiénistes dentaires pour diverses activités (p. ex. : colloques et congrès, comités consultatifs, etc.). Désirez-vous faire partie de notre banque de bénévoles?

☐ Oui ☐ Non

Quels sont mes droits d'accès et de rectification?

L'accès aux renseignements personnels est restreint aux personnes autorisées et pour qui les renseignements personnels sont nécessaires aux fins d'accomplir leurs obligations dans le cadre de leurs fonctions.

En vertu de la Loi, vous avez droit d'avoir accès aux documents et à vos renseignements personnels et pouvez nous demander de les rectifier s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques en transmettant une demande écrite à cet effet à l'adresse courriel suivante : secretaire@ohdq.com.

Comment puis-je retirer mon consentement?

Si vous avez consenti à l'une ou l'autre des demandes qui précèdent, il vous est possible de retirer votre consentement en tout temps en vous connectant sur votre profil par l'entremise du Portail OHDQ et de décocher les cases sélectionnées.

Dans le cas d'un retrait, vos renseignements personnels ne seront plus utilisés aux fins pour lesquelles vous aviez consenti à ce qu'ils soient utilisés. Cela pourrait notamment vous empêcher de recevoir certaines informations ou de bénéficier de certains avantages.

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

ATTESTATION DE VÉRACITÉ

J'atteste que tous les renseignements donnés sur ce formulaire sont exacts. J'ai pris connaissance de l'information comprise au présent formulaire et, l'ayant dûment rempli, je certifie que les renseignements qu'il contient à mon sujet sont vrais, exacts et complets. De plus, ma signature pourra servir aux fins de validation ou d'authentification par le personnel de l'Ordre.

Signature du déclarant _____ Date _____

AUTORISATION DE PAIEMENT

DÉLIVRANCE DU PERMIS

• Frais de délivrance du permis	165,00 $
• TPS applicable sur les frais de délivrance du permis	8,25 $
• TVQ applicable sur les frais de délivrance du permis	16,46 $
	189,71 $

INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE (1er avril 2026 au 31 mars 2027)

• Cotisation à l'OHDQ 2026-2027 (cotisation réduite de 50 % pour les nouveaux diplômés)	287,00 $
• TPS applicable sur la cotisation à l'OHDQ	14,35 $
• TVQ applicable sur la cotisation à l'OHDQ	28,63 $
• Assurance responsabilité professionnelle	7,30 $
• Contribution au financement de l'Office des professions du Québec	37,60 $
	374,88$

MONTANT TOTAL DES FRAIS À PAYER

Délivrance du permis	189,71 $
Inscription au Tableau de l'Ordre	374,88 $
MONTANT TOTAL À PAYER	**564,59 $**

NUMÉRO DE TPS : 10698 6011 RP NUMÉRO DE TVQ : 1 006 163 498

Veuillez choisir l'un des modes de paiement suivants :

☐ Chèque certifié ou mandat poste à l'ordre de l'OHDQ * Aucun chèque personnel n'est accepté

☐ Carte de crédit (VISA ou MasterCard) :

ATTENTION : Si vous sélectionnez le paiement par carte de crédit, le paiement se fera par téléphone directement auprès du secrétariat de l'Ordre, afin d'assurer la sécurité de vos informations bancaires.

Vous n'aurez aucun suivi à faire à cet effet, l'Ordre communiquera avec vous après avoir reçu votre bulletin d'études collégiales directement de votre établissement d'enseignement pour procéder au paiement.

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

AIDE-MÉMOIRE

- ✓ Formulaire dûment rempli et signé
- ✓ Photo d'identification numérique récente de style passeport
- ✓ Copie de deux (2) pièces d'identité parmi les suivantes :
  - Certificat de naissance, passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie
- ✓ Diplôme en Techniques d'hygiène dentaire (ou) Annexe A remis au registraire du collège autorisant la transmission du bulletin d'études collégiales à l'Ordre
- ✓ Preuve de la connaissance appropriée de la langue française (si applicable)
- ✓ Autorisation de paiement de tous les frais applicables
- ✓ **Questions? : Voir la FAQ prévue à cet effet sur le site Internet de l'Ordre**

Retourner le présent formulaire ainsi que l'ensemble des documents au secrétariat de l'Ordre par la poste ou par courriel, aux coordonnées suivantes :

Secrétariat de l'Ordre
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
606, rue Cathcart, bureau 700, Montréal (Québec) H3B 1K9
permis@ohdq.com

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

ANNEXE I : SITUATION PROFESSIONNELLE : PROPRIÉTAIRE, ASSOCIÉ(E) OU À VOTRE COMPTE

Vous devez compléter cette annexe uniquement si vous avez déclaré que votre situation professionnelle pour l'un ou plusieurs de vos lieux d'exercice est en ORGANISATION.

Pour chaque lieu d'exercice pour lequel vous avez déclaré être en ORGANISATION, vous devez préciser le **type** d'organisation**, le lieu de constitution** et la **date de constitution**. Vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous.

Type d'organisation	
Entreprise individuelle	Une entreprise individuelle, c'est quand une personne travaille à son compte. On dit aussi être travailleur(se) autonome. Il n'est pas obligatoire de l'immatriculer au Registraire des entreprises du Québec, à moins d'utiliser un nom autre que son propre prénom ou nom de famille.
Société par actions (SPA)	Une SPA, c'est une organisation qui a sa propre identité légale, séparée de celle de ses propriétaires. La propriété de la SPA est divisée en actions. Une SPA peut être détenue par une personne seule ou par plusieurs associé(e)s. Elle doit obligatoirement être immatriculée au Registraire des entreprises du Québec.
Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	Une SENCRL, c'est quand deux personnes ou plus s'associent pour exploiter une organisation ensemble. Elle doit obligatoirement être immatriculée au Registraire des entreprises du Québec.
Personne morale à but non lucratif	Une personne morale à but non lucratif est un groupe de personnes qui se réunissent pour poursuivre un objectif commun, sans chercher à faire des profits à partager. L'organisation a sa propre identité légale et doit obligatoirement être immatriculée au Registraire des entreprises du Québec.
Autre	Toute autre type d'organisation non mentionné dans le tableau. Il faut alors que vous précisiez le type d'organisation.
Lieu de constitution	
C'est l'endroit (province ou pays) où une organisation est officiellement créée et immatriculée. Ce lieu détermine les lois qui s'appliquent à l'organisation, comme les règles fiscales ou les obligations légales. Si c'est une entreprise individuelle et qu'elle n'est pas immatriculée, c'est la province ou le pays de votre lieu d'exercice qui est le lieu de constitution.	
Date de constitution	
Si votre organisation est une entreprise individuelle et qu'elle n'est pas immatriculée, c'est la date où vous avez commencé à travailler à votre compte. Si votre organisation est immatriculée (au Registraire des entreprises du Québec ou une autre institution), c'est la date d'immatriculation.	

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- LIEU D'EXERCICE PRINCIPAL

Nom du lieu d'exercice :

_____

Type d'organisation

- ☐ Entreprise individuelle (à son compte)
- ☐ SPA
- ☐ SENCRL
- ☐ Personne morale sans but lucratif
- ☐ Autre : préciser quel type : _____

Est-ce que votre organisation a été constituée au Québec

- ☐ Oui
- ☐ Non : préciser la province canadienne ou le pays de constitution : _____

Date de constitution de l'organisation : _____

- AUTRE LIEU D'EXERCICE

Nom du lieu d'exercice :

_____

Type d'organisation

- ☐ Entreprise individuelle (à son compte)
- ☐ SPA
- ☐ SENCRL
- ☐ Personne morale sans but lucratif
- ☐ Autre : préciser quel type : _____

Est-ce que votre organisation a été constituée au Québec

- ☐ Oui
- ☐ Non : préciser la province canadienne ou le pays de constitution : _____

Date de constitution de l'organisation : _____

- AUTRE LIEU D'EXERCICE

Nom du lieu d'exercice :

_____

Type d'organisation

- ☐ Entreprise individuelle (à son compte)
- ☐ SPA
- ☐ SENCRL
- ☐ Personne morale sans but lucratif
- ☐ Autre : préciser quel type : _____

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Est-ce que votre organisation a été constituée au Québec

- ☐ Oui
- ☐ Non : préciser la province canadienne ou le pays de constitution : _____

Date de constitution de l'organisation : _____

© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec